

Confédération paysanne de Haute-Vienne Confédération paysanne de Creuse Syndicat pour une agriculture paysanne

et la défense de ses travailleuses et de ses travailleurs

Confédération paysanne 87 2, avenue Georges Guingouin CS 80912 Panazol 87017 LIMOGES Cedex 1

Confédération paysanne 23 11 rue de Braconne **23000 GUÉRET**

Le 20 décembre 2022

A l'attention du Président du SMIPAC

Objet: Participation à la concertation dans le cadre de la procédure d'extension du Parc d'Activités de la Croisière

Monsieur le Président,

Les Confédérations paysannes de Haute Vienne et de Creuse souhaitent vous faire part de leur opposition à ce projet d'extension du Parc d'Activités de la Croisière.

En effet, après consultation du dossier d'extension et suite à notre présence à la réunion du 9 novembre 2021, plusieurs aspects nous semblent inacceptables:

Tout d'abord, d'un point de vue local, l'impact sur les fermes existantes paraît être très important alors qu'il n'est pas abordé dans vos documents. Plusieurs d'entre elles perdront des surfaces non négligeables et cela peut avoir un effet extrêmement négatif sur leurs activités. Les terres bordant de chaque côté la route menant de Laschamps à la Croisière sont, de plus, des terres cultivables de bonne qualité. Leur perte peut remettre en cause l'autonomie en fourrages, céréales et protéagineux des fermes les cultivant. Les agriculteurs en place devront retrouver des terres et/ou modifier leur assolement afin de poursuivre leur activité. Il en est de même pour les rotations de pâturage des troupeaux remises en cause par vos projets. A proximité immédiate de deux sièges sociaux d'exploitation à Laschamps (87), ces terres sont stratégiques pour les deux GAEC concernés. En outre, vos projets d'extension (actuel et futur) sont des épées de Damoclès qui n'incitent pas à beaucoup de sérénité et d'envie de s'investir dans son projet agricole. Ils précarisent de facto l'activité agricole.

A l'heure où la population agricole décline et que le renouvellement des générations est loin d'être assuré, il nous semble totalement hors de propos de fragiliser des exploitations agricoles existantes dans un secteur où l'activité agricole se maintient et investit dans l'avenir par le développement de circuits courts et l'installation.

Confédération paysanne de Haute-Vienne Confédération paysanne de Creuse

Contact: 05 87 50 41 19 – 07 82 95 22 42 - contact@confederation-paysanne-limousin.org

Plus globalement, il est urgent de mettre un coup d'arrêt à l'artificialisation des terres en marche depuis des décennies. La bétonisation des sols est un processus sans retour en arrière possible. Ces espaces agricoles bocagers, s'ils sont détruits perdront pour plusieurs centaines (milliers?) d'années leurs rôles irremplaçables. Stockage du carbone, infiltration des eaux, atténuation des effets du changement climatique, maintien de la biodiversité ne sont que quelques-uns des bénéfices que représente leur existence. La Confédération paysanne, soucieuse de la souveraineté alimentaire de nos territoires, s'oppose à ce « grignotage » en règle de nos terres agricoles. La capacité à nous nourrir localement est ainsi peu à peu mise à mal.

La lutte contre le réchauffement climatique, le développement de notre souveraineté alimentaire ainsi que la sauvegarde de la biodiversité sont pour nous les premières des priorités. Dans le contexte actuel, le maintien de votre projet d'extension nous paraît irréaliste, mortifère pour le monde agricole et à l'opposé des combats qu'il faut mener de manière plus qu'urgente. C'est pourquoi les paysans des Confédérations paysannes s'opposent fermement à ce projet d'un autre âge.

Veuillez agréer Mr le Président nos salutations distinguées.

Thomas Gibert, porte-parole de la Confédération paysanne 87 Eric Robin Lamotte, porte-parole de la Confédération paysanne 23

> Confédération paysanne de Haute-Vienne Confédération paysanne de Creuse

Contact : 05 87 50 41 19 - 07 82 95 22 42 - contact@confederation-paysanne-limousin.org